

[Texte]

companies do with regard to providing jobs. In the period of relatively better economic growth, between 1978 and 1985, according to Statistics Canada, close to 900,000 jobs were created by Canadian companies, but during the same period only 1,400 were created by foreign-owned companies in Canada. Surely that must raise some very serious questions with us with regard to foreign investment and performance criteria. And the same may be said in regard to profits. For every \$1 billion in profits that Canadian companies had, they in turn created 5,765 jobs, whereas U.S.-owned companies created only 17 new jobs for every \$1 billion in profits. These kinds of factors must raise real concerns with regard to the legislation on Investment Canada, particularly what's being proposed regarding Bill C-89.

When it comes to the question of being able to move ahead with major job creation strategies in the future, our capacities to move in this direction are being stripped away. And the possibility of ensuring or promoting any kind of long-term industrial and regional development goals, or being able in any way to spread investment more evenly across the country or being able to increase local spin-offs with regard to investment... our hands are being tied by other factors beyond what is the intent or concern regarding Investment Canada in Bill C-89. I think we need to take these kinds of things into consideration.

Mr. Chairman, I would say that as far as we're concerned, in the various member groups in the Action Canada Network, although we do not have any problem with the need to promote investment as such in this country, particularly Canadian investment but also foreign investment—and nobody is against the fact that foreign capital is needed—the problem is the extent to which Bill C-89 further increases and facilitates the promotion of business investment at the very time when governments no longer have the capacity to ensure or try to promote performance standards and performance criteria with respect to the operations of that investment.

In regard to clauses 3 and 4, we note, and I'm sure it has been pointed out, a real contradiction. On one hand, clause 3, dealing with energy, is definitely aimed at deregulating further the oil and gas industry, that particular sector, and harmonizing it and bringing it into line with the provisions of the FTA and NAFTA, and on the other hand, in effect in clauses 4 and 5, it seems to us anyway, there is an attempt to reregulate to some extent investment with regard to the cultural industries. It's fascinating to see this contradiction in the bill itself. We don't know exactly how that can be fully understood or rationalized, but nevertheless we note that that's a contradiction. We wanted to bring it to your attention, if it has not already been brought to your attention.

Maude.

[Traduction]

aussi performantes que les entreprises canadiennes pour ce qui est de la création d'emplois. À une époque où on connaissait une croissance économique relativement plus soutenue, soit de 1978 à 1985, selon les données de Statistique Canada, les entreprises canadiennes ont créé près de 900 000 emplois, alors que pendant cette même période, les entreprises étrangères établies au Canada n'en n'ont créé que 1 400. Il y a certainement donc lieu de se poser de très graves questions en ce qui concerne l'investissement étranger et les prescriptions de résultats. La même chose s'applique aux profits. Pour chaque tranche de profit de un milliard de dollars enregistré par des entreprises canadiennes, celles-ci ont créé 5 765 emplois, tandis que les entreprises détenues par des intérêts américains ne créaient elles que 17 nouveaux emplois pour chaque tranche de profit de un milliard de dollars. Voilà des données qui doivent susciter de graves préoccupations au moment de légiférer sur Investissement Canada, et notamment quand il est question d'adopter les mesures proposées dans le projet de loi C-89.

Pour ce qui est de notre capacité à mettre de l'avant d'importantes stratégies de création d'emplois pour l'avenir, elle nous est retirée. Quant à la possibilité d'atteindre ou de promouvoir des objectifs de développement industriel et régional à long terme ou de répartir l'investissement de façon plus uniforme dans le pays ou d'augmenter les retombées locales des investissements... nous avons les mains liées par d'autres facteurs qui débordent le cadre législatif du projet de loi C-89 applicable à Investissement Canada. Je pense qu'il faut tenir compte de ces éléments.

Monsieur le président, je dirais qu'en ce qui nous concerne, dans les différents groupes membres du Réseau canadien d'action, bien que nous n'ayons aucune hésitation à reconnaître la nécessité de promouvoir l'investissement comme tel au Canada, surtout l'investissement canadien mais aussi l'investissement étranger—et personne ne nie qu'il faut des capitaux étrangers—le problème tient au fait que le projet de loi C-89 facilite encore plus la promotion de l'investissement commercial à un moment où les gouvernements n'ont plus la capacité de faire respecter des prescriptions de résultats pour ces investissements ni d'essayer de promouvoir le respect de ces prescriptions.

Pour ce qui est des articles 3 et 4, nous y relevons une véritable contradiction, et je suis certain qu'on l'a déjà soulignée. D'une part, l'article 3, qui traite de l'énergie, vise clairement à déréglementer davantage l'industrie pétrolière et gazière, ce secteur donné, et à l'harmoniser de manière à ce qu'il se conforme aux dispositions de l'Accord de libre-échange et de l'ALÉNA, alors que d'autre part, aux articles 4 et 5 du projet de loi, du moins nous semble-t-il, on tente de rereglementer dans une certaine mesure l'investissement dans les industries culturelles. Il est renversant de constater cette contradiction dans le projet de loi même. Nous n'arrivons pas à saisir comment exactement cela s'explique ou se justifie, mais quoi qu'il en soit, nous soulignons qu'il y a là une contradiction. Nous tenions à vous le souligner, si cela n'a pas déjà été fait.

Maude.